

Les crédits

dre les suggestions des députés sur la façon d'en faire la publicité.

Selon moi, cette question intéresse tout le monde à la Chambre. Les députés peuvent faire beaucoup pour leurs électeurs. S'ils se donnent la peine d'aller parler de cette nouvelle loi à tous les petits entrepreneurs de la rue principale dans leur circonscription, cela pourrait même les aider à se faire réélire.

Qu'y a-t-il de nouveau dans cette Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui peut paraître anodine? Tout le monde s'endort rien qu'à entendre le nom. Laissez-moi vous dire, que c'est, selon moi, la mesure législative la plus intéressante qu'on ait adoptée à la Chambre au cours de la présente session. Je crois que nous avons garanti 40 millions de dollars en provisions pour pertes sur prêts et nous allons créer pour un milliard de dollars d'activités.

En passant, comparativement au gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, nous dépensons directement un milliard de dollars pour créer des emplois, tandis qu'il crée 8 000 emplois dans un cas et 800 dans un autre. Notre façon de dépenser est beaucoup plus appropriée. Grâce au régime de garantie d'emprunt, moyennant 40 millions de dollars, les banques avancent un milliard de dollars à notre place. Voilà ce que fait la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Pourquoi les banques se montrent-elles intéressées cette fois-ci? Je voudrais que mon ami, le député de Kenora—Rainy River, écoute attentivement ce qui fait la différence. Le pourcentage de la garantie est plus élevé. Il est passé de 85 p. 100 à 90 p. 100. Ainsi, en cas de perte, la banque en assume 10 p. 100 et le gouvernement fédéral, 90 p. 100. C'est un gros facteur de motivation.

Nous avons aussi majoré la commission qu'elles touchent. L'ancien projet de loi prévoyait une commission de 1 p. 100. Cela pose un problème. Les banques ont toutes sortes de formalités administratives à remplir, cela fait beaucoup de travail. Nous avons donc porté leur commission à 1,75 p. 100, à la condition cependant—comme le faisait si bien observer le député de Broadview—Greenwood—qu'elles commercialisent à fond ce produit, qu'elles en fassent la promotion et assurent la formation nécessaire. Voilà ce qui en est de l'aspect de la commission.

Nous avons accordé ces deux avantages aux institutions financières, en échange de quoi elles vont offrir le produit «prêts aux petites entreprises» et en faire la promotion. Autrement, nous devrions veiller à ce qu'elles entendent parler de nous. Ça, c'est ce que nous avons fait pour les banques. Mais qu'avons-nous fait pour les exploitants de petites entreprises?

• (1625)

Pour commencer, nous avons fait baisser les taux d'intérêt. Ils n'ont jamais été si bas en 35 ans. Nous avons aussi fait ceci pour eux grâce à cette mesure législative. Nous leur avons dit: «Ne cherchez plus.» Pour obtenir un prêt aux petites entreprises, même si le gouvernement en garantissait la plus grande partie de l'emprunt, la banque exigeait quand même que vous offriez votre maison, votre automobile et votre chalet à titre de garantie personnelle et de nantissement subsidiaire à l'égard des 10 ou 15 p. 100 du risque qu'elle assumait. Dans ce projet de loi, nous disons que pareille pratique est inacceptable et que les institutions financières ne peuvent pas agir de la sorte.

La seule garantie qu'elles peuvent exiger pour couvrir leur part de risque, soit 10 p. 100, c'est votre signature. Elles peuvent ainsi obtenir une garantie personnelle correspondant à 25 p. 100 du prêt. Elles ne peuvent rien exiger de plus. Elles ne peuvent enregistrer aucun droit réel ou autre en garantie. Elles peuvent simplement demander une garantie personnelle, au moyen de la signature de l'emprunteur, sur ses avoirs liquides ou son salaire. Mais elles ne peuvent enregistrer aucun droit réel en garantie du prêt.

Qu'est-ce que cela signifie? C'est un aspect très important. Comme elles ne demandent pas en garantie la maison, la voiture et tous les effets personnels en plus de la signature, l'emprunteur peut utiliser ces biens en garantie pour financer le fonds de roulement, les comptes clients, les stocks ou les travaux en cours, ce qu'il ne pouvait pas faire auparavant. En effet, les petites entreprises disent qu'elles ne peuvent jamais obtenir un emprunt pour travailler au Canada, car dès qu'elles achètent un camion ou une usine, les banques les prennent en garantie et elles ne peuvent plus les donner en garantie à d'autres prêteurs.

Ainsi, ce projet de loi contribuera grandement à susciter toutes sortes d'activités économiques qui n'auraient jamais pu prendre naissance auparavant. Je suis extrêmement enthousiaste au sujet de ce projet de loi et je conviens d'emblée avec mes collègues que nous devrions réellement le promouvoir. Je veux qu'on me critique à la Chambre n'importe quand après jeudi prochain si cela ne se produit pas, mais ne nous demandez pas d'en faire la promotion avant son adoption, car le règlement changera peut-être et les modifications qui y seront apportées le changeront peut-être également. Jeudi prochain, nous saurons ce qu'il en est, puis nous partirons en campagne. Nous devrions peut-être adopter à la Chambre un projet de loi qui nous donnerait 5 millions de dollars pour vendre ce projet de loi-ci, car nous devrions vraiment en faire la promotion.

Nous parlons maintenant de la motion de l'opposition au sujet de l'économie. La raison pour laquelle les petites entreprises sont si importantes, c'est que 80 p. 100 de tous